

Déclaration CGT sur les discriminations

263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : <https://equipementcgt.fr>

Monsieur le Président,

Le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et toutes les autres discriminations qui se font de plus en plus jour n'ont pas leur place dans notre société d'où qu'elles viennent et encore moins dans la Fonction Publique et dans le pôle ministériel (Transition Écologique, Aménagement du Territoire, Transports, Logement et Ville), nous dénonçons ces dérives qui ont eu lieu dans les services déconcentrés sans que les chefs de service apportent de véritables solutions de respect vis-à-vis de chaque être humain que sont les agents exerçant leurs missions dans les services avec leurs différences, sans que les auteurs ne soient sanctionnés car ces discriminations sont condamnables par la loi.

La négation de l'histoire coloniale n'a pas à être instrumentalisée par qui se soit car ce sont des agents publics venant de plusieurs horizons qui sont stigmatisés. **La CGT vous demande d'agir sans délai.**

Le 10 mai, date choisie pour la commémoration de l'abolition de l'esclavage par le président de la République de l'époque, Jacques CHIRAC, pour l'hexagone, vient de la loi du 21 mai 2001 « **tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité** » dit loi TAUBIRA.

Cela mériterait un jour férié et chômé comme en Outre-Mer (27 avril à Mayotte, 22 mai en Martinique, 27 mai en Guadeloupe et à St Martin, 10 juin en Guyane, le 09 octobre à St Barthélémy et le 20 décembre à La Réunion) permettant à toutes et tous d'y participer et de connaître cette histoire, mais vous pourriez aussi décider d'une action du pôle ministériel à destination des agents pour connaître cette histoire méconnue et pas assez développée par les décideurs publics.

Nous sommes en colère et nous ne pouvons accepter que la France se soit abstenue lors de l'AG de l'ONU le 25 mars 2026 sur une proposition de résolution du Président Ghanéen, de reconnaître la traite des esclaves africains comme « **plus grave crime contre l'humanité** », cela révolte beaucoup de français et qui ne comprennent pas pourquoi le représentant français ne s'est pas abstenu et n'a pas voté Pour et surtout la réponse apportée aux députés Stéphane PEU et Eric COQUEREL lors de la question au Gouvernement par le Premier Ministre, Sébastien LECORNU puis par le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et Pouvoir d'achat, Serge PAPIN, quel message de mépris ! cela a révolté les députés d'Outre-Mer et considèrent que les méfaits de l'esclavage n'ont pas été retenus, c'est toujours ce mépris affiché envers les citoyens et agents de la FP de ces territoires, mais c'est sûrement la politique de ce gouvernement de ne pas reconnaître cette histoire comme il le faudrait

La CGT vous demande de remonter notre indignation aux Ministres qui devront le communiquer au plus haut de l'Etat aux différents propos tenus par ce gouvernement et son chef, car pour nous la Liberté, l'Égalité et la Fraternité dont la Solidarité sont la base de construction de notre société et nous y tenons et nous ferons tout pour continuer à la tenir.

Le Ministère a voulu être avant-gardiste mais c'était tardif de mettre en place un protocole relatif à la lutte contre les discriminations et les haines du 23 février 2022 signé par toutes les organisations syndicales du pôle ministériel pour la période 2022-2025. Aujourd'hui vous pourriez nous faire le bilan d'application de ce protocole quand des agents et des chefs de service n'ont pas connaissance et de véritables mesures de protection mis en place. Dès le début de la mise en application de ce protocole nous savions que ça n'allait pas assez loin et que les discriminations que les agents subissent continueront.

Nous vous demandons ce que vous comptez faire pour protéger les agents car c'est une des responsabilités de l'employeur que vous êtes. Quelle réponse apportez-vous ? Le comité de suivi issu de ce protocole s'est-il réuni 3 fois/an ? Le bilan annuel du protocole a-t-il été présenté au CSA-M depuis 2023 ? Quels sont les référents en charge des discriminations dans les services ? Ce sont les engagements pris dans le protocole relatif à la lutte contre les discriminations et les haines.

Monsieur le Président, pour la CGT le compte n'y est pas et les discriminations continuent. **Quand allez-vous y remédier et apporter des réponses qui permettent aux agents de venir travailler sans être discriminés ?**